



ACCREDITATION PRESSE AUDIOVISUELLE

Les accréditations presse audiovisuelle sont gérées et délivrées par le Service de Presse Audiovisuelle aux médias ou supports (TV-Radio-Web-Photo) produisant et diffusant un contenu audiovisuel (vidéo – son – photo).

Les accréditations presse audiovisuelle sont en nombre limitées et délivrées à réception d'un dossier complet de demande d'accréditation et après étude par une commission d'accréditation presse.

Le nombre d'accréditations par média et la catégorie du badge (niveaux d'accès et de priorités) sont attribués en fonction de la profession représentée (journaliste, photographe, cameraman), de la périodicité du média et de ses reportages, de son importance (tirage, audience), de sa spécialisation cinéma et de la couverture médiatique du Festival de Cannes envisagée.

Pour information et rappel : Il n'y a pas de e-mailing ou d'accréditation automatique d'une année sur l'autre...

La première étape est d'adresser impérativement entre **le 15 Février et 31 Mars (deadline)** un dossier complet de demande d'accréditation en indiquant précisément votre média principal pendant le Festival (Télévision, Agence de Presse Audiovisuelle – Agence Photo/Photographe de presse – Radio – Media Web Audiovisuel ou Photo), et en développant le type de reportages consacrés au Festival de Cannes.

Seuls les messages et/ou dossiers adressés sur les mails presseaudio@festival-cannes.fr & mediaweb-audio@festival-cannes.fr sont étudiés par le Service de Presse Audiovisuelle.

Tel : + 33 (0)1 53 59 61 88

Si votre activité principale est rédactionnelle (presse écrite et digitale, agence de presse, rédacteur média web), votre interlocuteur sera le Service de Presse écrite et digitale - agence de presse : presse@festival-cannes.fr - Média web/supports numériques : webmedia@festival-cannes.fr - Tel : +33 (0)1 53 59 61 85

Dossier de Demande d'Accréditation Presse Audiovisuelle pour le Festival de Cannes 2017

1/ DEPOSER VOTRE DEMANDE D'ACCREDITATION

* Sur notre site internet :

Prochainement, vous pourrez faire votre demande d'accréditation sur notre site en créant votre compte en ligne, en remplissant intégralement et en validant le formulaire d'inscription et en y déposant/téléchargeant les différents documents nécessaires à votre dossier. Vous pourrez suivre le traitement de votre demande en ligne via votre compte. Vous pourrez demander une accréditation individuelle pour vous-même, une accréditation individuelle pour un tiers, ou des accréditations pour un groupe de personnes. Il est très important de bien remplir les informations spécifiques pour chaque personne.

Après réception & étude de votre dossier complet, si vos accréditations sont acceptées, vous recevrez une confirmation par e-mail.

Si votre équipe est composée de journalistes rédactionnels et de journalistes audiovisuels, veuillez procéder en deux temps et faire deux demandes distinctes par activité principale (groupe rédactionnel et groupe audiovisuel).

*** Par Courrier ou Mail :**

Festival de Cannes – Service de Presse Audiovisuelle – 3, rue Amelie – 75007 PARIS - FRANCE
presseaudio@festival-cannes.fr - mediaweb-audio@festival-cannes.fr

Après réception & étude de votre dossier complet, le Service de Presse Audiovisuelle reviendra vers vous par mail et vous invitera à procéder sur notre site à l'ouverture d'un compte & à l'enregistrement en ligne de chaque personne à accréditer. Si vos accréditations sont acceptées, vous recevrez une confirmation par e-mail.

2/ CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION PRESSE AUDIOVISUELLE

Merci de nous adresser OU de télécharger, via votre formulaire en ligne, les documents ou les justificatifs demandés en fonction de votre media et de vos activités audiovisuelles (vidéo, son ou photo) pendant le Festival de Cannes.

Si vous représentez plusieurs médias, nous vous remercions de donner les informations relatives à chacun d'eux. Merci de nous préciser le média pour lequel vous souhaitez être accrédité en priorité. (Vous devez choisir le media qui diffusera votre activité principale durant le Festival.)

Si vous exercez plusieurs fonctions merci de nous préciser votre fonction première car le service de presse ne délivre pas de double accréditation.

TELEVISIONS - RADIOS - MEDIA WEB - AGENCES DE PRESSE AUDIOVISUELLE

Nous vous rappelons que compte tenu du grand nombre de demandes :

- Les sociétés de production audiovisuelle doivent impérativement être mandatées par un media diffuseur (chaîne de télévision, radio, sites web), sans garantie de diffusion du programme ou reportage, la société de production ne pourra pas être accréditée.
- L'accréditation presse audiovisuelle ne garantit pas un emplacement réservé aux événements officiels (montées des marches, conférences de presse...).
- Seule la Télévision officielle du Festival : TV Festival a accès au Photo-call officiel du Festival de Cannes. Pour obtenir les images de TV Festival, merci de nous contacter par e-mail.

Renouvellement de demande d'accréditation presse audiovisuelle

- Une lettre officielle sur papier en tête, du rédacteur en chef ou du responsable de votre média vous mandatant pour couvrir le Festival de Cannes 2017 et précisant le nombre, les noms et fonctions précises de chaque personne de l'équipe.

- La photocopie des cartes de presse des personnes à accréditer (ou cartes professionnelles).
Dans le cas où certaines personnes de votre équipe ne possèdent pas de carte de presse, merci de nous le préciser.

- La nature de la couverture que vous souhaitez consacrer au Festival de Cannes (nom de l'émission, périodicité, horaires, audience, nombre de rediffusions, plateau en direct...).

- Vos reportage(s) concernant le Festival 2016

- Pour les TV : de préférence sur support DVD via envoi postal (ou éventuellement des liens web directs)
- Pour les RADIOS : de préférence sur support CD via envoi postal (ou éventuellement des liens web directs)
- Pour les MEDIAS WEB : liens web directs.

Nouvelle demande d'accréditation presse audiovisuelle

- Une lettre officielle sur papier en tête, du rédacteur en chef de votre média vous mandatant pour couvrir le Festival de Cannes 2017 et précisant le nombre, les noms et fonctions précises de chaque personne de l'équipe.

- La photocopie des cartes de presse des personnes à accréditer (ou carte professionnelle).

Dans le cas où certaines personnes de votre équipe ne possèdent pas de carte de presse, merci de nous le préciser.

- La nature de la couverture que vous souhaitez consacrer au Festival de Cannes (nom de l'émission, périodicité, horaires, audience, nombre de rediffusions, plateau en direct...).

- Un dossier de présentation générale de votre média (audience, zone de diffusion, type de programmes, nombre de visiteurs uniques par mois, nombre de pages vues en moyenne par mois, site de cinéma, site généraliste ...).

- Un exemple récent de l'une de vos émissions

- Pour les TV : de préférence sur support DVD via envoi postal (ou éventuellement des liens web directs)
- Pour les RADIOS : de préférence sur support CD via envoi postal (ou éventuellement des liens web directs)
- Pour les MEDIAS WEB : 3 liens web récents vers des reportages du journaliste à accréditer.

AGENCES PHOTOS & PHOTOGRAPHES DE PRESSE (Print & Web)

Nous vous rappelons que compte tenu du grand nombre de demandes :

- L'accréditation presse photographe ne garantit pas un emplacement réservé aux événements officiels (montées des marches, photocall...).
- L'accréditation presse photographe ne peut être délivrée aux photographes free-lance... Pour déposer une demande d'accréditation presse photographe vous devez impérativement être mandaté par un media diffuseur (titre de presse, print ou web) ou une agence photo.

Renouvellement de demande d'accréditation presse photo

- Une lettre officielle sur papier en tête, du rédacteur en chef de votre média (journal ou web) ou le responsable de l'agence vous mandatant pour couvrir le Festival de Cannes 2017 et précisant le nombre, les noms et fonctions précises de chaque personne de l'équipe.

- La photocopie des cartes de presse des personnes à accréditer (ou cartes professionnelles)

Dans le cas où certaines personnes de votre équipe ne possèdent pas de carte de presse, merci de nous le préciser.

- Merci de nous adresser par envoi postal un CD (ou clé USB) avec un « best of » de vos photos (entre 20 & 50 photos), consacrées au Festival de Cannes 2016... l'envoi peut également s'effectuer par e-mail, via lien direct – pas de téléchargement type wetransfer. Le Festival s'engage à ne pas exploiter ces photos.

- Un exemplaire de votre publication (fichier PDF ou liens direct) avec les reportages consacrés au dernier Festival de Cannes

Nouvelle demande d'accréditation presse photo

- Une lettre officielle sur papier en tête, du rédacteur en chef de votre média (journal ou web) ou le responsable de l'agence vous mandatant pour couvrir le Festival de Cannes 2017 et précisant le nombre, les noms et fonctions précises de chaque personne de l'équipe.
- La photocopie des cartes de presse des personnes à accréditer (ou carte professionnelle)
Dans le cas où certaines personnes de votre équipe ne possèdent pas de carte de presse, merci de nous le préciser.
- Media Print = Un exemplaire récent de la publication (fichier PDF) ainsi que 3 coupures de presse récentes consacrées au cinéma et/ou à la culture et illustrées par vos photos (fichier PDF).
- Media Web = Un lien vers la homepage du site ainsi que plusieurs liens directs vers des parutions consacrées au cinéma et/ou à la culture et illustrées par vos photos.

Seuls les dossiers complets de demandes d'accréditation presse audiovisuelle seront examinés.
Les accréditations presse audiovisuelle seront closes le 31 mars 2017
(Deadline de dépôt des demandes d'accréditations).

Contacts

Festival de Cannes - Service de Presse Audiovisuelle
3, rue Amelie – 75007 PARIS - FRANCE
presseaudio@festival-cannes.fr - mediaweb-audio@festival-cannes.fr
Tel : + 33 (0)1 53 59 61 88